

23-AVENIRSOCIAL

Nouveau code de déontologie



1. Contexte organisationnel

- a) Type d'organisation : association
- b) Taille de l'organisation : l'association emploie 8 personnes à Berne et dispose d'un budget de CHF 1,4 mio.
- c) Domaine d'activité : association des professionnels du travail social suisse
- d) Site internet de l'organisation : www.avenirsocial.ch

2. Objectifs

- a) Situation de départ : AvenirSocial est la plus grande des associations professionnelles de Suisse avec 3605 membres se répartissant parmi 13 sections. L'association souhaite mettre à jour son code de déontologie de manière largement participative.
- b) Objectifs visés : les objectifs visés par ce nouveau code de déontologie sont les suivants : promouvoir l'autoréflexion et développer les capacités des travailleurs sociaux à agir en tenant compte de la dimension éthique, améliorer la qualité des services fournis. Le code offre également des arguments permettant de justifier des décisions normatives.

3. Déroulement

- a) Début du projet : 2006
- b) Principales étapes : le projet a débuté par un colloque sur l'éthique professionnelle. Une année plus tard (2007), le comité suisse a décidé de réviser le code de déontologie de l'association. La commission d'éthique professionnelle a mis en place un groupe de travail chargé de ce projet. Le nouveau code a ensuite été adopté par le comité suisse d'AvenirSocial puis mis en consultation. Cette dernière a vu plus d'une septantaine de retours de membres, des sections, de professeurs des écoles sociales de Suisse et de divers experts. Une fois les résultats rassemblés, le groupe de travail a finalisé le document qui a été présenté et adopté (sans opposition) lors l'Assemblée des délégués le 25 juin 2010
- c) Fin du projet : 15 septembre 2010 (publication du nouveau code)

4. Moyens mis en œuvre

- a) Moyens financiers : le code a coûté CHF 5000.- (hors salaires) pour les frais d'envoi et de traduction. Quant aux frais de publication, ils sont estimés à CHF 6000.-
- b) Moyens non financiers : le projet a été réalisé en grande partie par des bénévoles épaulés de professionnels

5. Résultats obtenus et résultats attendus

- a) Bénéficiaires : le nouveau code a été élaboré pour tous les professionnels du travail social, son contenu peut aussi être utilisé comme support de formation. On peut également citer comme bénéficiaires, les personnes ayant recours aux services des membres d'AvenirSocial
- b) Effets positifs/négatifs constatés : une forte implication des membres d'AvenirSocial a été remarquée tout au long du projet. La sélection des valeurs présentes dans le code a suscité de grands débats et permis une prise de conscience de la dimension éthique liée aux métiers sociaux. De plus, des employeurs ont montré leur intérêt pour ce nouveau code et l'ont intégré à certains séminaires de formation avec succès.
- c) Effets positifs/négatifs attendus : Aucun effet négatif n'a été ressenti. Les rédacteurs du dossier évoquent cependant la difficulté qu'il y a de suivre la mise en application du code dans la pratique professionnelle.
- d) Caractère réitérable/pérenne du projet : d'autres associations professionnelles peuvent s'inspirer du code de déontologie d'AvenirSocial afin d'élaborer le leur.
- e) Autres étapes prévues : suite à la publication du nouveau code, la commission d'éthique d'AvenirSocial va être restructurée afin de mieux répondre aux demandes des travailleurs sociaux et de contribuer au développement déontologique du domaine professionnel. De plus, le code devrait également favoriser les discussions entre les praticiens, les utilisateurs du travail social et le monde politique (en permettant notamment aux praticiens de développer une action fondée). AvenirSocial va également participer à cette nouvelle dynamique par la création de divers outils pédagogiques.